

Réunion CSE du 26/05/2020

Point 6 : information sur l'avenant n°1 au règlement du PEG VINCI 2020

Avenant au PG Vinci a été présenté le 6 avril au CSE de Vinci SA et accepté : prolongation du 1^{er} quadrimestre jusqu'au 24 septembre

Annulation du 2eme quadrimestre

Les souscripteurs seront alertés par mail

Point 9 : Suite de la consultation sur le recours à l'activité partielle

Ce recours à l'activité partielle a été mis en place par le gouvernement pour le COVID, ceci

Les OS ont vu la nécessité de renégocier l'accord a été proposé pour éviter le recours à l'activité partielle

Cet accord ayant été signé cela repousse le recours à l'activité partielle à fin juin 2020.

Donc la consultation pour le recours à l'activité partielle est annulée.

Entre 30 et 40 personnes sont en chômage partiel pour garde d'enfant et personne à risque

CFTC : Le trafic est à quel niveau ?

DRH : Pas de chiffres, dès jeudi nous serons en mesure de savoir

CGT : Comment sera communiquée l'info ?

DRH : Il n'y aura pas de communication globale ce sera au niveau managérial et de plus ceux qui n'auront pas atteint les 12 jours de congés et CP n'auront pas d'annulation de leurs 3 jours de congés du mois de juin de toute façon... La communication sera faite aux managers

Question CGT : on vous avait posé une question pour les salariés qui sont à temps partiel, quel est le décompte des congés pour eux ?

DRH : Il n'y a pas une réponse pour chaque temps partiel, il y en a qui ont un taux CP qui sont à 100% et ceux qui sont à 50%.

Question CGT : il y a des personnes qui sont bien à 50% et on leur a pris 5 jours

DRH : Transmettez nous le cas ou au RRH local

Point 10 Agenda social :

Commission éco le 09 juin, Commission emploi formation 2 juin, Commission logement mutuel à 10h demain

Point 7 : d'information sur la maintenance des bornes de recharge des véhicules électriques - Intervention de David CRIAU D, Directeur Maintenance et Renouvellement Equipements


Nous voulons réfléchir à nos métiers de demain pour que nos métiers perdurent. Dans ce cadre il y a le marché du véhicule électrique, il va prendre de plus en plus d'importance

Dans l'appel d'offre nous avons été retenus pour la haute tension, 12 sites du réseau Cofiroute

Recherchez ou tapez une commande

Principes

COFIROUTE va prendre en charge à partir de l'été 2020 la maintenance préventive et curative des postes de transformation et des TGBT, la réalisation des visites d'inspection ainsi que la sécurisation en urgence des stations de recharge pour véhicules électriques de Ionity.



Identification des sites :

Nom du site	Réseau rattaché	Region VA	Autoroute
Aire de Chartres Bois Paris	COFIROUTE	IDF	A11
Aire de Chartres Gasville	COFIROUTE	IDF	A11
Aire de la Ferté Bernard	COFIROUTE	Pays de la Loire	A11
Aire de la Fontaine Colette	COFIROUTE	Centre	A10
Aire de la Mayenne	COFIROUTE	Pays de la Loire	A81
Aire de longué la Couaille	COFIROUTE	Pays de la Loire	A85
Aire de Longué-les-Cossonnières	COFIROUTE	Pays de la Loire	A85
Aire de Poitiers Chincé	COFIROUTE	Centre	A10
Aire de Poitiers Jaunay Clan	COFIROUTE	Centre	A10
Aire de Tours Longue Vue	COFIROUTE	Centre	A10
Aire Porte d'Angers Sud	COFIROUTE	Pays de la Loire	A11
Villaine La Gonais	COFIROUTE	Pays de la Loire	A11

L'ensemble des 12 sites est situé sur des aires de service à moins de 15km du réseau VINCI Autoroutes. Le nombre de site pourra évoluer en fonction de l'implantation de nouvelles bornes IONITY ou d'autres opérateurs de borne.

Actifs: +17, EB, H, TF, WC, BP, LF

14:27 26/05/2020

Recherchez ou tapez une commande

Gestion des interventions

3 typologies d'interventions à réaliser :

	Nature de l'opération	Délai	Fréquence	Habilitation nécessaires	Intervenants
Maintenance Préventive et visites d'inspection depuis l'arrivée HTA jusqu'au TGBT inclus	Inspections visuels, contrôles, nettoyage et remplacement de matériel selon une fréquence définie	Selon planning défini et validé à l'avance.	Tous les 6 mois et 1, 4, 5 ou 6 ans suivant la nature de l'opération	Habilitation électriques : H2/B2, HC/BC	Techniciens de maintenance
Maintenance Curative depuis l'arrivée HTA jusqu'au TGBT inclus	Opérations de maintenance curative niveau 1, 2, 3 et 4	44h à 94h après la notification selon la nature du problème	Estimation d'une intervention par site par an	Habilitation électriques : H2/B2, HC/BC	Techniciens de maintenance
Interventions d'urgence	Sécurisation du site par pose de cônes et rubalisees	2h	Estimation d'une intervention par site tous les 5 ans	-	Agents routiers / Techniciens de maintenance

Il est prévu d'habiliter les techniciens de maintenance H2/B2 et HC/BC pour ceux qui ne le sont pas déjà. Une formation au matériel sera également dispensée par le fournisseur des postes de transformation.

Un système adaptable de type Serveur Vocal Intelligent sera mis en place afin de transmettre la demande d'intervention à la bonne entité suivant le site concerné.

L'application Kizeoforms a été retenue pour le suivi des interventions :

- Formulaires préremplis suivant le type d'intervention
- Uniformisation et envoi automatique des comptes-rendus

Actifs: +17, H, TF, RC, BP, LF

14:36 26/05/2020

Point 5 : d'actualité sur le fonds A BIS - Intervention d'Aurélie GERARD, Responsable Trésorerie

LOI PACTE - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) du 22 mai 2019 couvre de larges domaines juridiques, au premier rang desquels le droit des sociétés, le droit des affaires et le droit social.

A la Section 1 (« *Mieux partager la valeur* ») de son Chapitre 3 (« *Des entreprises plus justes* »), le sujet de la gouvernance des Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « investis à plus d'un tiers en titres de l'entreprise » est notamment traité.

Le premier alinéa du II de l'article L. 214-165 du Code monétaire et financier est complété de la sorte : « *Dans ce dernier cas, les salariés représentant les porteurs de parts sont élus parmi l'ensemble des salariés porteurs de parts sur la base du nombre de parts détenues par chaque porteur et, pour l'exercice des droits de vote attachés aux titres émis par l'entreprise, après discussion en présence des représentants de l'entreprise, les opérations de vote ont lieu hors la présence de ces derniers* ».

Ces dispositions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Il faut désigner un membre qui va assister à une commission pour ne plus désigner au CSE cette personne à cette commission.

Ce seront des porteurs de ce fond qui participeront à cette commission

Point 8 : Consultation sur la mise à jour du DUER

Mise à jour du DUER-Covid 19-Siège

Situation	Danger	Risques	Mesures
Pandémie	Agents biologiques	Risque d'infection et de contamination bactérienne / virale	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respect des décisions gouvernementales <input type="checkbox"/> Diffusion et affichage des recommandations des autorités compétentes (ministère de la santé avec les affichages dédiés) <input type="checkbox"/> Dialogue avec les parties prenantes externes et internes (CSE, salariés, prestataires, fournisseurs, clients) <input type="checkbox"/> Mise en œuvre des protections collectives et individuelles (gestes barrières/gels, etc...)
		Fonctionnement dégradé l'entreprise Mesures en période de confinement	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mise en place du plan de continuité de l'entreprise avec cellule de crise (point quotidien avec les différents suivis associés) <input type="checkbox"/> Mise en place du télétravail <input type="checkbox"/> Adaptation de l'ensemble des métiers de l'entreprise avec des modes opératoires repris (revue des EPI/EPC) <input type="checkbox"/> Suivi du personnel <input type="checkbox"/> Information au quotidien des décisions des autorités compétentes

En application du code du travail, le document unique a été revu dans le but de définir les mesures prises pour assurer la santé et la sécurité des salariés (autres parties).

En application du code du travail, les **accueils au poste de travail** ont été repris pour une prise en compte du risque pandémie.

Le détail voir fiches 212

Recherchez ou tapez une commande

Déclinaison du DUER en régions

Effectifs (commentaire)	Risques (danger)	Tâches (situation)	F	D	G	Moyens de maîtrise
Tous	Risque liés aux agents biologiques (rsvid 19)	Toutes activités	7	7	10	<p>plan de continuité</p> <ul style="list-style-type: none"> * en avril et mai : pose 10 RTT + 2 CP (3 CP prévu en juin sous condition reprise du trafic < 4 70 % des prévisions) le retour progressif des salariés en concertation avec les chefs de district, leurs adjoints et les chefs de service, au regard des possibilités de télétravail et d'organisation des services * EA, AGV, Supports (Tech/RT, AGM, TMI), AF, RH, QSE, Patrimoine) -> Méta-travail à privilégier : 2/3 jours par semaine minimum Matériel / consignes * Consignes de déplacements professionnels / restauration / accueil visiteurs - sous-traitants * Des consignes générales (Fiche réflexe pandémie / visites chantiers / déplacements / Port du masque / Nettoyage des locaux / SST) et des fiches 212 adaptées aux situations de travail de chaque filière * 8 Tutos diffusés sur I2M : Nettoyage sanitaires, postes partagés PC / OT, pose signalisation, gestes barrières véhicules, poste partage TA TEX, Retrait des fonds, port du masque avec des notifications sur la plateforme UP * référent COVID-19 : Karine BALLY <p>Sur le plan collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de gel hydroalcoolique et produits désinfectants à différents points stratégiques (salle de réunions, sanitaires, réfectoire, entrée) - Signalisation destinée à forcer la distanciation physique dans les zones de croisement important de flux de personnels avec installation de sens de circulation chaque fois que cela est pertinent - Affichage sur les sites : Consignes générales (mesures barrières, distanciation physique, etc.) ; Consignes spécifiques : Accès, port du masque, salles de réunion, bureaux partagés, vestiaires, etc. - Dispositifs particuliers de nettoyage des locaux (sanitaires et points de contact notamment) - Cales-portes pour toutes les portes intérieures qui peuvent être maintenues ouvertes. - Equipement des postes de travail pour respecter la distanciation ou séparation type plexiglass ou travail en alternance quand la distanciation sociale n'est pas possible. - Port du masque lorsque la distanciation physique ne peut être respectée. Port obligatoire : conduite lors d'opération de balisage traditionnel, nettoyage des sanitaires - Les espaces de travail partagés (bureau, salles de réunion), les locaux d'embauche, vestiaires : nombre de personnes limité en respectant au minimum 4m² + 1,5m² de surface au sol disponible (avec mobilier) (sans limite d'affichage spécifique, présence de lingettes désinfectantes (cf MOP 212) - Consigne pour le nettoyage particulier des points de contact (poignées, etc.) - Mise à disposition d'un thermomètre - volontariat pour la prise de température, invitation à signaler si > 38 °C à son manager

Applications: +18 H LP AS MN GF LF EB BP

15:20 26/05/2020

CGT : Il y a des choses qui ont été oubliées : le port du masque au siège Rueil et risques psychosociaux

DRH : Non au siège il n'y a pas besoin de porter un masque si la distanciation est faite. Il faut se renseigner auprès du référent COVID pour les rondes de nettoyage et pour les kits de prise de température.

Les autres OS confirment que les infos ne circulent pas et que le nettoyage n'est pas assuré chaque jour dans certains centres.

Le DRH ironise et demande à chaque élu si son centre a été nettoyé correctement...

Recherchez ou tapez une commande

Déclinaison du DUER en régions

M	Actions	Note risque	Note risque	Ordre de priorité	Commentaire(s):
0,1	<p>COPIL journalier avec les opérationnelles pour adapter le dispositif (en fonction des consignes gouvernementales, trafic, ...):</p> <ul style="list-style-type: none"> * gestion des suspicions de COVID 19 (cf procédure VA - alerte médecine du travail / ARS - informations des personnes en contact pour suivi de leur état de santé, ...) * Mise à jour régulière des fiches 212 en fonction des remontées terrain * Accueil systématique des salariés à leur retour sur site par le manager (Module e-learning COVID 19 en cours) 	4,9	4,9	2: Action obligatoire	<p><input type="checkbox"/> Reprise du document générique proposé en central avec personnalisation via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les référents Covid régions <input type="checkbox"/> Les organes de gouvernance région dans la gestion de crise; copil région journalier <p><input type="checkbox"/> Cotation des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Risque brut moyen <input type="checkbox"/> Risque résiduel important contenu des informations scientifiques/risque sur la santé

Applications: +18 GF LP AS MN LF BP

15:34 26/05/2020

CGT : Comment vous évaluez le nombre de personnes ?

Responsable sécurité : On se réfère aux planifications car le weekend les personnels sont moins nombreux. Les fiches 212 sont disponibles sur le site COVID dédié, mais ils seront mis à disposition ailleurs également.

Suspension de séance pour voter la mise à jour du DUER :

L'avis pour le DUER est voté à l'unanimité, avis avec des points de remarques ajoutés (nettoyage et autres).

Le DRH répond qu'effectivement tout n'est pas parfait, il entend que nous ayons des remarques sur les mesures mises en place.

Point 11 : Désignation des correspondants de Laval et La Ferté-Bernard

Muriel a été élue correspondante ASC à 11 voix, la CFE et la CFTC ont voté pour notre candidate Patricia avec nous, mais la CFDT et le SGPA ont voté pour Murielle.

Points divers :

Annonces de la DRH :

- L'acompte du 02 juin doit être annulé, en revanche l'acompte du 08 juin est possible.
- Le défi voile est annulé.

Fin de la réunion